

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 2015-018

**Travaux de réfection du cadre et du couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de têtes de puisards par sciage conventionnel, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.**

**Date d'ouverture :** 14 août 2015 à 14 h

**Renseignements :** Madame Karima Aribia, ingénieure au 514 872-6946.

**Cautionnements :**

Chaque soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers, conformément au cahier des charges, et accompagné d'une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances de fournir le cautionnement d'exécution des travaux égal à 50 % et de paiement des matériaux, des sous-contrats et de la main d'œuvre égal à 50 % du coût de la soumission.

**Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.**

**Documents :**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 15 juillet 2015.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2015**

**Monsieur Magella Rioux  
Secrétaire d'arrondissement**